



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de

Saint-Michel-des-Saints

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,


SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de la séance régulière du 18 mars 2024, qui aura lieu à la salle Joseph-Moïse Bellerose située au 140, rue Saint-Jacques, à compter de 19 h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 101, chemin de la Baie-du-Milieu (zone Va-1, matricule 7277-32-8475). La demande concerne la construction d'un garage en cours avant, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Michel-des-Saints ce 15^e jour de mars deux mille vingt-quatre (2024).


Sébastien Gariépy,
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, résidant à Saint-Michel-des-Saints, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre 13 h et 16 h 30, le 15^e jour de mars deux mille vingt-quatre (2024).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour de mars deux mille vingt-quatre (2024).


Sébastien Gariépy,
Directeur général et greffier-trésorier